

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

Le 8 avril 2024 à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absente excusée : MERCIER Lorna donne procuration à VILA Léone

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BEZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

Au début de la séance Madame le Maire demande d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Délibération pour la création d'un emploi (avancement de grade).

APPROBATION COMPTE RENDU

Le procès-verbal du 4 mars 2024 est approuvé à l'unanimité après la demande de Denis LAPEYRE d'ajouter une mention concernant le point sur les véhicules du service technique : le Peugeot BOXER est vendu « pour la somme de 3 000 euros en l'état ».

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 2 rue Louis Barthas appartenant à Mme BLANDINIÈRE Marie.
- Maison d'habitation 4 rue du 17^{ème} Régiment d'Infanterie appartenant à la SCI T.L.A.L.
- Maison d'habitation 12 rue de la Ville appartenant aux successeurs CLAUSTRÉ PAYAS MARTY.
- Garage rue des Graves appartenant à Mme REVERDY Marlène.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption pour ces 4 dossiers ci-dessus.

- Maison d'habitation rue du Porche appartenant aux conjoints AMALRIC/LAPALU (successeurs) d'une surface au sol de 37m² : le Conseil Municipal décide de préempter cette maison (prix de vente 8 000 euros) afin de la démolir, ce qui permettra d'aérer le centre du village et de créer plus de clarté pour les habitations environnantes.

VENTE PARCELLES MARCOU

Madame le Maire informe les conseillers qu'un géomètre a redéfini exactement les points de délimitation des parcelles situées derrière la cave coopérative que la commune va vendre au Groupe MARCOU. En effet, la rue Joseph Prax n'était pas bornée ainsi que la parcelle où sera construit le bâtiment « buvette » pour le Club Bouliste.

Ce géométrage a défini de nouveaux numéros de parcelles. La délibération d'accord de principe pour la vente au Groupe MARCOU prise lors de la séance du 6 décembre 2021 doit être simplement modifiée en adoptant une nouvelle délibération ce jour, avec les nouveaux numéros.

AVANCEMENT DE GRADE

Création d'un emploi d'Adjoint technique Principal 1^{ère} classe pour avancement de grade à l'ancienneté d'un Adjoint technique Principal 2^{ème} classe, au 1^{er} mai 2024.

VOTE DU CFU 2023 ET DU BP 2024

Le compte financier unique et le budget primitif sont votés à l'unanimité.

I. PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 :

Le compte financier unique 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice de **347 491.04 €** et un excédent de clôture de **585 652.30 €**.

L'affectation de ce résultat nécessaire pour l'investissement 2024 est de **439 697.70 €** ce qui donne un excédent reporté dans le fonctionnement en 2024 de **145 954.60 €**.

<u>Investissements réalisés :</u> (332 395.39 €)	T.T.C	<u>Subventions perçues</u> (69 160.21 €)
<u>Matériel divers :</u>	37 128.56 €	/
<u>Véhicule service technique :</u>	18 701.54 €	/
<u>Acquisition foncière :</u>	66 958.21 €	/
<u>Bâtiments communaux :</u>	42 137.59 €	/
<u>Travaux électriques et éclairage public :</u>	105 999.21 €	39 160.21 €
<u>Bourg-Centre :</u>		
- Etude parking espace loisirs	1 404.00 €	/
- Pumptrack	0.00 €	30 000.00 €
- WC Algeco + raccords égouts	8 375.36 €	/
- Matériaux mur espace loisirs + mur cimetière détruit (remboursé ensuite par assurance)	9 522.02 €	/
<u>Aménagement village (barrières pivotantes) :</u>	1 748.40 €	/
<u>Voirie et chemins communaux :</u>	25 525.20 €	/
<u>Cimetière (plans, procédure concessions) :</u>	8 890.80 €	/
<u>PLU honoraires</u>	6 004.50 €	

L'État reverse à la commune le montant de la T.V.A (20%) de ces travaux d'investissement.

II. BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 :

Le Budget 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- La section fonctionnement est équilibrée à : **1 458 601.00 €**

Le virement à la section d'investissement est de : **391 490.00 €**

- La section d'investissement est équilibrée à : **1 513 378.11 €**

Dépenses prévisionnelles des diverses opérations : **587 240.40 €**

Subventions prévues : **24 920.40 €**

Dépenses restantes à réaliser : **735 149.21 €** dont les plus importantes sont :

- Achat véhicule (camion plateau)
- Acquisition de matériel pour le service technique
- Cache containers
- Ecran numérique extérieur

- Bâtiments communaux
 - Divers (cantine, pôle médical)
 - Toiture mairie + école + travaux clocher église
 - Travaux électriques et éclairage public
 - Aménagement village (mobilier urbain, réfections trottoirs et busage)
 - P.L.U (honoraires études)
 - Bourg-Centre
 - Aménagement parking Vigne du Juge (tranche 1)
 - Local buvette Club Bouliste
 - Espace loisirs (ancienne piscine, études, divers jeux)
-

La séance est levée à 20h10.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 6 MAI à 18H30